

## CONSEIL DE L'UNION EUROPEENNE

Bruxelles, le 28 mars 2003

7893/03

**PUBLIC 2** 

**NOTE** 

Objet: RELEVE MENSUEL DES ACTES DU CONSEIL

FEVRIER 2003

## Le présent document contient :

à l'<u>Annexe I</u>, un relevé des actes législatifs définitifs adoptés par le Conseil en février 2003. Ce relevé est accompagné, à l'<u>Annexe II</u>, des déclarations au procès-verbal accessibles au public. Il mentionne également les éventuels votes contraires et abstentions, les explications de vote, ainsi que les règles de vote.

- à l'<u>Annexe III</u>, un relevé des autres actes <sup>1</sup> adoptés par le Conseil en février 2003, avec mention, le cas échéant, des résultats de vote, des explications de vote et des déclarations que le Conseil a décidé de rendre public.

Le présent document est également accessible via Internet adresse: ("<a href="http://ue.eu.int"/">http://ue.eu.int</a>"), Rubrique "Transparence", "Relevé des actes du Conseil".

Il est à noter que seuls les procès-verbaux relatifs à l'adoption définitive des actes législatifs font foi. Les extraits des procès-verbaux en question peuvent être obtenus auprès du service Transparence adresse: ("transparency@consilium.eu.int").

7893/03 we 1

DG F III **FR** 

A l'exception de certains actes de portée limitée tels que décisions de procédure, nominations, décisions d'organes établis par des accords internationaux, décisions budgétaires ponctuelles, etc.

FEVRIER 2003			
ACTES LEGISLATIFS DEFINITIFS	TEXTES ADOPTES	DECLARATIONS	VOTES/EXPLICATIONS DE VOTE ET REGLES DE VOTE
Procédure écrite achevée le 1er février 2003			
Adoption de trois décisions du Conseil concernant l'expiration du Traité CECA et l'entrée en vigueur du Traité de Nice : Activités financières après 2002		18/03, 19/03, 20/03, 21/03	
Décision du Conseil fixant les dispositions nécessaires à la mise en œuvre du protocole, annexé au traité instituant la Communauté européenne, relatif aux conséquences financières de l'expiration du traité CECA et au Fonds de recherche du charbon et de l'acier	5325/03		Unanimité
<ul> <li>Décision du Conseil fixant les lignes directrices financières pluriannuelles pour la gestion des avoirs de la CECA en liquidation et, après clôture de la liquidation, des avoirs du Fonds de recherche du charbon et de l'acier</li> </ul>	5411/03		Unanimité
Décision du Conseil fixant les lignes directrices techniques pluriannuelles pour le programme de recherche du Fonds de recherche du charbon et de l'acier	5412/03		Unanimité

FEVRIER 2003			
ACTES LEGISLATIFS DEFINITIFS	TEXTES ADOPTES	DECLARATIONS	VOTES/EXPLICATIONS DE VOTE ET REGLES DE VOTE
2484ème Conseil Éducation/Jeunesse/Culture le 6 février 2003			
Directive du Parlement européen et du Conseil modifiant la directive 98/70/CE concernant la qualité de l'essence et des carburants diesel	PE-CONS 3677/02 + COR 1 (el) + REV 1 (pt) + REV 1 COR 1 (pt)		Majorité qualifiée
2485ème Conseil Affaires économiques et financières le 18 février 2003			
Règlement du Conseil établissant les critères et mécanismes de détermination de l'état membre responsable de l'examen d'une demande d'asile présentée dans l'un des États membres par un ressortissant d'un pays tiers	15408/02 + COR 1 (fr) + COR 2 (de) + COR 3 (de,it,en,da,el,es,sv) + COR 4 (pt) + COR 5 (de) + COR 6 (da) + REV 1 (sv) + REV 1 COR 1 (sv)	22/03, 23/03, 24/03	Unanimité
Directive 2003/18/CE du Parlement européen et du Conseil modifiant la directive 83/477/CEE du Conseil concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à l'amiante pendant le travail	PE-CONS 3612/03		Majorité qualifiée

FEVRIER 2003			
ACTES LEGISLATIFS DEFINITIFS	TEXTES ADOPTES	DECLARATIONS	VOTES/EXPLICATIONS DE VOTE ET REGLES DE VOTE
2486ème Conseil Agriculture et Pêche le 20 février 2003			
Règlement du Conseil concernant l'autorisation de l'additif avilamycine dans l'alimentation des animaux	6120/03	25/03	Contre D, A, DK, FIN, S Majorité qualifiée
2489ème Conseil Justice et Affaires intérieures les 27 et 28 février 2003			
Décision du Conseil relative à l'utilisation commune des officiers de liaison détachés par les autorités répressives des États membres	15525/02		Unanimité
Règlement du Conseil relatif à la délivrance de visas à la frontière, y compris aux marins en transit	5477/03		Unanimité
Règlement du Conseil relatif à la surveillance communautaire des importations de houille originaire de pays tiers	5544/03 + COR 1 (da)		Majorité simple

#### **DECLARATION 18/03**

DÉCLARATION DES REPRÉSENTANTS DES GOUVERNEMENTS DES ÉTATS MEMBRES RÉUNIS AU SEIN DU CONSEIL CONCERNANT LES CONTRIBUTIONS QUE LES FUTURS ÉTATS MEMBRES DEVRONT APPORTER À L'ACTIF DU FONDS DE RECHERCHE DU CHARBON ET DE L'ACIER:

"Lors des négociations d'adhésion, les contributions nécessaires à l'actif du Fonds de recherche du charbon et de l'acier et, le cas échéant, de la CECA en liquidation, sont définies en tenant dûment compte des situations semblables s'étant présentées dans le passé".

#### **DECLARATION 19/03**

DÉCLARATION DE LA COMMISSION CONCERNANT L'ARTICLE 1er, PARAGRAPHE 2, DE LA DÉCISION DU CONSEIL FIXANT LES DISPOSITIONS NÉCESSAIRES À LA MISE EN ŒUVRE DU PROTOCOLE, ANNEXÉ AU TRAITÉ DE NICE, RELATIF AUX CONSÉQUENCES FINANCIÈRES DE L'EXPIRATION DU TRAITÉ CECA ET AU FONDS DE RECHERCHE DU CHARBON ET DE L'ACIER:

"<u>La Commission</u> établit un "vade-mecum" énumérant les procédures en vigueur au 23 juillet 2002 qui seront appliquées à la liquidation de la CECA".

#### **DECLARATION 20/03**

DÉCLARATION DE LA COMMISSION CONCERNANT LE POINT 7 DE L'ANNEXE DE LA DÉCISION DU CONSEIL FIXANT LES LIGNES DIRECTRICES FINANCIÈRES PLURIANNUELLES POUR LA GESTION DES FONDS DE LA "CECA EN LIQUIDATION" ET, APRÈS LA CLÔTURE DE LA LIQUIDATION, DES "AVOIRS DU FONDS DE RECHERCHE DU CHARBON ET DE L'ACIER":

"<u>La Commission</u> élaborera chaque trimestre un rapport contenant une synthèse des opérations de gestion effectuées au cours du trimestre et, de manière cumulative, au cours de l'année écoulée, et décrivant les conditions de marché rencontrées au cours de cette période ainsi que les perspectives pour la période suivante. Ces rapports seront transmis aux États membres dans les trois mois qui suivent la fin de la période visée."

# **DECLARATION 21/03**

DÉCLARATION DE LA COMMISSION CONCERNANT L'APPENDICE A DE LA DÉCISION DU CONSEIL FIXANT LES LIGNES DIRECTRICES TECHNIQUES PLURIANNUELLES POUR LE PROGRAMME DE RECHERCHE DU FONDS DE RECHERCHE DU CHARBON ET DE L'ACIER:

"<u>La Commission</u> confirme qu'à l'occasion de la prochaine révision des lignes directrices techniques pluriannuelles pour le programme de recherche du Fonds de recherche du charbon et de l'acier, la question soulevée par le Portugal au sujet de la révision de la définition de l'acier à l'appendice A sera réexaminée".

#### **DECLARATION 22/03**

# Ad règlement dans son ensemble

"LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

CONSIDÉRANT que le règlement Dublin II introduit des procédures plus efficaces de détermination de l'État membre responsable de l'examen d'une demande d'asile,

SE FÉLICITANT de la mise en service imminente du système Eurodac pour l'échange des empreintes digitales des demandeurs d'asile, qui aura pour effet de faciliter l'application effective du règlement Dublin II,

TENANT COMPTE des préoccupations de certains États membres particulièrement exposés à l'immigration illégale du fait de leur situation géographique, qui craignent qu'une application effective du règlement Dublin II et notamment de son article 10 ne provoque une surcharge de leurs régimes d'asile,

SOULIGNANT que le Conseil européen s'est fermement engagé, à Séville, à lutter contre l'immigration illégale et à assurer un contrôle efficace des frontières extérieures des États membres,

## A ADOPTÉ LA DÉCLARATION SUIVANTE:

Outre l'adoption du règlement Dublin II et afin de manifester concrètement sa solidarité avec les États membres particulièrement exposés au franchissement irrégulier des frontières extérieures, le Conseil est déterminé à compléter la mise en œuvre effective du règlement Dublin II par les mesures suivantes:

avant la fin 2002:

- poursuite du renforcement de la coopération pour un contrôle efficace aux frontières extérieures des États membres, suite aux conclusions du Conseil européen de Séville et au plan pour la gestion des frontières extérieures des États membres de l'Union européenne, comme cela a notamment été fait dans des projets communs déjà lancés aux fins de combattre et de décourager l'immigration illégale, par exemple:
  - un projet relatif au contrôle dans les aéroports, prévoyant des procédures de contrôle uniformes, des formations communes, des échanges de personnel et une meilleure détection des faux documents, mené par l'Italie;
  - un projet concernant le contrôle des frontières maritimes aux fins d'opérer conjointement dans la lutte contre l'immigration illégale dans la région méditerranéenne, mené par la Grèce, l'Italie, l'Espagne et le Royaume-Uni;
  - le Centre "frontières terrestres" qui organise des opérations conjointes et des actions d'échange aux frontières terrestres de l'UE dans le but de renforcer les activités de contrôle et de surveillance, de multiplier les procédures de contrôle uniformes et de mettre en œuvre une action réellement commune sur le terrain, projet mené par l'Allemagne;
  - un projet concernant le contrôle des frontières terrestres extérieures orientales, qui introduit un mécanisme de vérification de la pression migratoire à ces frontières, mené par la Grèce;
  - un projet relatif au contrôle des visas dans les aéroports internationaux Schengen, afin de déceler les visas faux et falsifiés grâce à un renforcement de la coopération entre les autorités chargées des contrôles dans les aéroports et les services consulaires, mené par le Danemark;

avant juin 2003:

- mise en œuvre du projet déjà lancé relatif à la définition d'un tronc commun pour la formation des garde-frontières, mené par l'Autriche et la Suède;
- mise en œuvre du projet déjà lancé concernant des enquêtes criminelles coordonnées liées à la criminalité transfrontière aux fins de démanteler les réseaux internationaux d'immigration illégale, mené par la France;
- lorsque l'étude de la Commission sur le partage des charges entre les États membres et l'Union concernant la gestion des frontières extérieures sera disponible, programmation d'un soutien financier pour les mesures administratives, opérationnelles et autres nécessaires à la mise en œuvre effective du règlement;
- poursuite du projet en cours relatif à l'élaboration d'un modèle commun d'analyse des risques afin d'aboutir à une évaluation commune et intégrée des risques pour ce qui est de l'immigration illégale, mené par la Finlande;
- programmation d'un soutien financier pour les mesures d'exécution concernant par exemple les frais de voyage des personnes retournant dans leur pays d'origine et de l'escorte, comme l'indique la Commission dans son Livre vert relatif à une politique communautaire en matière de retour des personnes en séjour irrégulier;

à court et à moyen terme:

- mise en place d'une coopération avec les pays tiers d'où partent ou par où transitent les flux migratoires illégaux à destination de la Communauté;
- l'Union européenne veut aider les pays tiers de transit à lutter contre les flux migratoires illégaux,
   y compris pour ce qui est des retours/expulsions d'immigrants illégaux vers leur pays d'origine."

#### **DECLARATION 23/03**

#### **Déclaration du Conseil**

#### Ad article 23

"<u>Le Conseil</u> déclare que, conformément aux procédures visées à l'article 28, paragraphe 2, et dans les six mois suivant l'entrée en vigueur du présent règlement, des canaux de transmission électroniques sécurisés seront mis en place entre les autorités chargées de remplir les obligations visées par le présent règlement pour assurer la transmission des demandes et l'envoi automatique d'un accusé de réception électronique aux émetteurs."

#### **DECLARATION 24/03**

## Déclaration de la Commission

## Ad article 29

"<u>La Commission</u>, tenant compte du lien étroit et de l'interdépendance existant entre le présent règlement et le fonctionnement efficace du système Eurodac créé par le règlement (CE) n° 2725/2000 du Conseil, du 11 décembre 2000, s'engage à coordonner la présentation de son premier rapport prévu à l'article 29 du présent règlement avec celle du premier des rapports d'évaluation d'Eurodac visés à l'article 24, paragraphe 5, du règlement "Eurodac" susmentionné. Ces rapports seront consacrés à une analyse du fonctionnement des deux instruments en vue d'étudier les améliorations susceptibles d'y être apportées."

#### **DECLARATION 25/03**

## Déclaration des délégations allemande, danoise, autrichienne et finlandaise

"<u>L'Allemagne</u>, le <u>Danemark</u>, <u>l'Autriche et la Finlande</u> préconisent de cesser le plus tôt possible d'utiliser des antibiotiques comme facteurs de croissance et ne peuvent par conséquent pas accepter qu'un antibiotique utilisé comme facteur de croissance soit autorisé pour une période de dix ans.

Les délégations allemande, danoise, autrichienne et finlandaise estiment que les préoccupations d'ordre sanitaire qui sont à l'origine de l'interdiction, acceptée par le Conseil grâce à l'accord politique intervenu en décembre, des "anciennes" autorisations à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006 valent dès à présent. C'est pourquoi il ne faudrait accepter en principe aucune nouvelle autorisation ni aucune demande de prolongation concernant des antibiotiques utilisés comme facteurs de croissance. De ce fait, les délégations allemande, danoise, autrichienne et finlandaise partent du principe que l'interdiction des antibiotiques utilisés comme facteurs de croissance, effective à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006, vaut également, sans préjudice de la deuxième lecture par le Parlement européen, pour la substance qui vient d'être autorisée."

FEVRIER 2003		
AUTRES ACTES	Votes rendus publics	
Procédures écrites achevées le 3 février 2003		
Position commune arrêtée par le Conseil en vue de l'adoption du règlement du Parlement européen et du Conseil sur les conditions d'accès au réseau pour les échanges transfrontaliers d'électricité Doc. 15527/02 + COR 1 (nl) + REV 1 (da) + ADD 1		
Position commune arrêtée par le Conseil en vue de l'adoption de la directive du Parlement européen et du Conseil concernant des règles communes pour le marché intérieur de l'électricité et abrogeant la directive 96/92/CE		
Doc. 15528/02 + COR 1 (sv) + COR 2 (el) + REV 1 (nl,da) + ADD 1		
Position commune arrêtée par le Conseil en vue de l'adoption de la directive du Parlement européen et du Conseil concernant les règles communes pour le marché intérieur du gaz naturel et abrogeant la directive 98/30/CE  Doc. 15531/02 + COR 1 (fi) + COR 2 (el) + REV 1 (nl,da) + ADD 1		
Position commune arrêtée par le Conseil en vue de l'adoption de la décision du Parlement européen et du Conseil arrêtant un programme pluriannuel pour des actions dans le domaine de l'énergie: "Énergie intelligente pour l'Europe" (2003-2006)  Doc. 15547/02 + COR 1 (fr,de,it,nl,en,da,el,es,sv) + COR 2 (fi) + COR 3 (fr) + REV 1 (pt) + REV 1 COR 1 (pt) + ADD 1		
2484ème Conseil Education/Jeunesse/Culture le 6 février 2003		
Résolution du Conseil relative à "eAccessibility" - Améliorer l'accès des personnes handicapées à la société de la connaissance Doc. 5165/03 + COR 1 (pt)		
Résolution du Conseil relative à l'inclusion sociale par le dialogue social et le partenariat Doc. 5168/03		

Votes rendus publics

AUTRES ACTES	Votes rendus publics
2485ème Conseil Questions économiques et financières le 18 février 2003	
Décision du Conseil concernant la désignation des commissaires aux comptes extérieurs de la Banque centrale européenne et de la Suomen Pankki Doc. 5278/03 + COR 1 (fi)	
Règlement du Conseil modifiant le règlement (CE) n° 722/1999 instituant des droits antidumping et compensateurs définitifs sur les importations de saumons atlantiques d'élevage originaires de Norvège Doc. 5554/03	
Règlement du Conseil clôturant le réexamen des mesures antidumping applicables aux importations de certains accessoires de tuyauterie en fonte malléable originaires du Brésil, de la République tchèque, du Japon, de la République populaire de Chine, de la République de Corée et de Thaïlande Doc. 5285/03	
Règlement du Conseil mettant en œuvre, pour la Communauté, les dispositions tarifaires fixées dans l'accord établissant une association entre la Communauté européenne et ses États membres, d'une part, et la République du Chili, d'autre part Doc. 5499/03	
Décision du Conseil prorogeant la période d'application des mesures prévues par la décision 2002/148/CE portant conclusion des consultations engagées avec le Zimbabwe en application de l'article 96 de l'accord de partenariat ACP-CE Doc. 6086/03	
<ul> <li>Zimbabwe</li> <li>Position commune du Conseil modifiant et prorogeant la position commune 2002/145/PESC concernant des mesures restrictives à l'encontre du Zimbabwe</li> <li>Doc. 5222/03</li> </ul>	
<ul> <li>Règlement du Conseil prorogeant le règlement (CE) n° 310/2002 du Conseil relatif à certaines mesures restrictives concernant le Zimbabwe</li> <li>Doc. 6256/03 + REV 1 (fi)</li> </ul>	

FEVRIER 2003

FEVRIER 2003		
AUTRES ACTES	Votes rendus publics	
<ul> <li>Produits sidérurgiques, Russie</li> <li>Décision du Conseil relative à la conclusion d'un accord sous forme d'échange de lettres entre la Communauté européenne et la Fédération de Russie instituant un système de double contrôle sans limite quantitative à l'exportation de certains produits sidérurgiques de la Fédération de Russie dans la Communauté européenne</li> <li>Doc. 5354/1/02 REV 1 + COR 1 (da,it,fi,sv) + COR 2 (de) + COR 3 (el) + COR 4 (en,pt) + COR 5 (fr)</li> <li>Règlement du Conseil concernant l'administration du système de double contrôle sans limite quantitative à l'exportation de certains produits sidérurgiques de la Fédération de Russie dans la Communauté européenne</li> <li>Doc. 5355/1/02 REV 1</li> </ul>		
Résolution du Conseil sur la mise en œuvre du plan d'action <i>e</i> Europe 2005 Doc. 5197/03 + COR 1 (da) + COR 2 (en) + REV 1 (sv)		
Résolution du Conseil relative à une approche européenne axée sur une culture de la sécurité des réseaux et de l'information Doc. 15723/02 + COR 1 (sv) + COR 2 (da) + COR 3 (en)		
Décision du Conseil concernant la conclusion d'un accord sous la forme d'un échange de lettres entre le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, au nom de l'île de Man, et la Communauté européenne étendant à l'île de Man la protection juridique des bases de données prévue au chapitre III de la directive 96/9/CE Doc. 14930/02		
Recommandation du Conseil portant sur l'amélioration de la protection de la santé et de la sécurité au travail des travailleurs indépendants  Doc. 5052/03 + COR 1 (fi) + COR 2 (sv) + COR 3 (es)		
Position commune arrêtée par le Conseil en vue de l'adoption du règlement du Parlement européen et du Conseil modifiant le règlement (CE) n° 2223/96 en ce qui concerne les délais de transmission des principaux agrégats des comptes nationaux, les dérogations concernant la transmission des principaux agrégats des comptes nationaux et la transmission des données de l'emploi en heures travaillées Doc. 15091/02 + ADD 1		

FEVRIER 2003		
AUTRES ACTES	Votes rendus publics	
Avis du Conseil sur la Belgique, le Danemark, l'Espagne, l'Irlande et le Royaume-Uni docs 6437/03, 6438/03, 6439/03, 6440/03, 6441/03		
Décision du Conseil concernant la création du Comité des services financiers Doc. 6464/1/03 REV 1 + REV 1 COR 1 (fr)		
2486ème Conseil Agriculture et Pêche le 20 février 2003		
Position commune arrêtée par le Conseil en vue de l'adoption de la directive du Parlement européen et du Conseil modifiant la directive 96/22/CE du Conseil concernant l'interdiction d'utilisation de certaines substances à effet hormonal ou thyréostatique et des substances βagonistes dans les spéculations animales Doc. 14502/02 + COR 1 + ADD 1	Abstention UK	
<ul> <li>Agents zoonotiques</li> <li>Position commune arrêtée par le Conseil en vue de l'adoption de la directive du Parlement européen et du Conseil sur la surveillance des zoonoses et des agents zoonotiques, modifiant la décision 90/424/CEE du Conseil et abrogeant la directive 92/117/CEE du Conseil</li> <li>Doc. 14856/02 + COR 1 (it) + ADD 1</li> <li>Position commune arrêtée par le Conseil en vue de l'adoption du règlement du Parlement européen et du Conseil sur le contrôle des salmonelles et d'autres agents zoonotiques spécifiques présents dans la chaîne alimentaire</li> <li>Doc. 14857/02 + COR 1 (it) + ADD 1</li> </ul>	Abstention D, EL	
Position commune arrêtée par le Conseil en vue de l'adoption de la directive du Parlement européen et du Conseil modifiant la directive 96/82/CE du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses Doc. 14054/02 + COR 1 (fi) + COR 2 (fi) + ADD 1 + ADD 1 COR 1 (da,de,en,el,es,it,nl,pt,fi)		
Position commune arrêtée par le Conseil en vue de l'adoption de la directive du Parlement européen et du Conseil modifiant la directive 2000/13/CE en ce qui concerne l'indication des ingrédients présents dans les denrées alimentaires  Doc. 15514/02 + REV 1 (nl) + COR 1 (fi) + ADD 1 + ADD 2	Contre A	

FEVRIER 2003		
AUTRES ACTES	Votes rendus publics	
2487ème Conseil Affaires Générales et Relations Extérieures le 24 février 2003		
Décision relative à la conclusion de l'accord entre l'Union européenne et l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord sur la sécurité des informations  Doc. 5652/03 + COR 1 + REV 1 (fi)		
Décision du Conseil relative à la signature au nom de la Communauté et l'application provisoire d'un accord sous forme d'échange de lettres entre la Communauté européenne et l'ancienne République yougoslave de Macédoine concernant le système d'écopoints applicable au trafic de transit de l'ARYM à travers l'Autriche Doc. 11919/1/02 REV 1		
Décision concernant la conclusion de l'accord entre l'Union européenne et la République d'Albanie relatif aux activités de la Mission de surveillance de l'Union européenne (EUMM) en République d'Albanie Doc. 6181/03		
2489ème Conseil Justice et Affaires intérieures les 27 et 28 février 2003		
Décision du Conseil modifiant la décision 2000/265/CE établissant un règlement financier régissant les aspects budgétaires de la gestion par le Secrétaire général adjoint du Conseil des contrats conclus par celui-ci, en tant que représentant de certains États membres, concernant l'installation et le fonctionnement de l'infrastructure de communication pour l'environnement Schengen, dénommée "Sisnet"  Doc. 5194/03		
Décision déterminant les dispositions de la convention de 1995 relative à la procédure simplifiée d'extradition entre les États membres de l'Union européenne et de la convention de 1996 relative à l'extradition entre les États membres de l'Union européenne, qui constituent un développement de l'acquis de Schengen conformément à l'accord concernant l'association de la République d'Islande et le Royaume de Norvège à l'application, la mise en œuvre et le développement de l'acquis de Schengen Doc. 5853/02		

FEVRIER 2003		
AUTRES ACTES	Votes rendus publics	
Action commune du Conseil modifiant l'action commune 2002/210/PESC relative à la Mission de Police de l'Union européenne Doc. 6444/03 + COR 1 + REV 1 (fr,en) + REV 1 COR 1 (fr,en)		
Relations avec la République de Moldava  • Conclusions du Conseil		
Doc. 6470/03		
Position commune du Conseil concernant des mesures restrictives à l'encontre des dirigeants de la région de Transnistrie		
Doc. 6509/03		
Position commune du Conseil concernant des exceptions aux mesures restrictives imposées par la position commune 2002/402/PESC Doc. 6382/03		